

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_229

OBJET :

**FINANCES**

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2022

BUDGET GENERAL

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> juin 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Christian SEON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHUNEMMAN Vincent MOISSONNIER Catherine REMY-MENU	Nathalie TISSIER-MICHAUD Daniel CORRE Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
 BUDGET GENERAL**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel expose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Véronique MOUILLER, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean-Luc CHERVIN, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Véronique MOUILLER, pour le vote du compte administratif.

Le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction, est présenté aux membres de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1° approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		164 044.62	2 437 751.34		2 437 751.34	164 044.62
Opérations de l'exercice	10 665 981.12	12 878 811.43	4 628 486.62	6 382 651.63	15 294 467.74	19 261 463.06
<b>TOTAUX</b>	10 665 981.12	13 042 856.05	7 066 237.96	6 382 651.63	17 732 219.08	19 425 507.68
Résultats de clôture		2 376 874.93	683 586.33		683 586.33	2 376 874.93
Engagements non soldés			3 379 743.09	2 134 426.00	3 379 743.09	2 134 426.00
TOTAUX CUMULES		2 376 874.93	4 063 329.42	2 134 426.00	4 063 329.42	4 511 300.93
RESULTATS DEFINITIFS		2 376 874.93	1 928 903.42			447 971.51

.../...

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Riorges, le 5 juin 2023

Le secrétaire de séance,  
Christian SEON

Le Maire,  
Jean-Luc Chervin